



Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi décerne les prix de son concours « Béton et Bâtiment RE2020 »

Le 5 décembre 2023, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a organisé la remise de prix de la 1^{ère} édition de son concours RE2020. Avec cette manifestation, le SNBPE tient à rappeler que le béton est au rendez-vous de la RE2020, notamment grâce à la mise sur le marché de nouvelles solutions de béton bas carbone, permises par la R&D de la filière. 4 réalisations en béton décarboné, environnementalement exemplaires, ont ainsi été récompensées.

Alors que la Réglementation Environnementale 2020 (« RE2020 »), entrée en vigueur en janvier 2022, renforce les exigences de résultats en matière de conception des bâtiments, de confort et de consommation d'énergie, la filière du béton prêt à l'emploi (BPE) entend réaffirmer qu'elle est au rendez-vous des nouvelles échéances réglementaires de 2025, 2028 et au-delà.

C'est chose faite avec le concours « Béton et Bâtiment RE2020 » qui met en lumière des ouvrages décarbonés, en cours de réalisation, avec l'objectif de démontrer par la preuve que le béton prêt à l'emploi est en capacité de répondre aux exigences réglementaires des années à venir.

Le concours est également l'occasion de rappeler que - dans le cadre de la démarche multicritères souhaitée par la profession - le béton possède des atouts réels : matériau résistant, durable, 100% recyclable et local, il joue un rôle clé dans la transition énergétique en tant que constituant de socles d'éoliennes, de barrages, d'infrastructures de transport doux ... sans oublier la construction d'immeubles en hauteur limitant l'étalement urbain.

4 projets valorisés à travers la France

Après délibération, le jury du concours – composé de professionnels du secteur - a souhaité mettre en avant 4 projets particulièrement exemplaires, parmi la vingtaine de projets examinés. Les projets-lauréats permettent tous des gains de l'ordre de 40% en termes d'empreinte carbone par rapport à des bétons classiques :

- **La société EQIOM**, pour sa participation à la construction du quartier « Ilot fertile » à Paris (75). Ce projet urbain de 34 000 m² regroupe, dans un environnement entièrement piéton : 126 logements mixtes, 164 logements étudiants, plus de 6 000 m² de bureaux, 129 chambres d'hôtels et 228 lits en auberge de jeunesse, 6 commerces dont 1 restaurant, ainsi qu'un complexe sportif de 3 500m².



Sur les 22 000 m³ de béton utilisés pour ce projet, l'entreprise **EQIOM** a utilisé **80% de béton bas carbone, permettant une réduction de 40% de l'impact carbone** en comparaison avec un béton classique. L'îlot fertile est donc résolument précurseur dans sa conception, et vaut la **remise du prix « bas carbone » du concours au groupe EQIOM.**

- **La société SEBM**, pour son implication dans le chantier d'un centre de formation et d'hébergement à destination de l'association des Compagnons du Devoir et du Tour de France, à Brignais (69). La construction de 10 000 m² accueillera 450 jeunes de l'organisme de formation professionnelle. Le projet fait appel à des matériaux biosourcés, ainsi qu'à un mélange de bétons bas carbone et de bétons de chanvre, pour un total de 6 000 m³. **L'ouvrage et la société SEBM sont récompensés du prix « Mixité » du concours.**



- **Le groupe Lafarge**, pour la construction de l'immeuble expérimental « SymphonIA », à Sophia Antipolis (06). Ce chantier vertueux consiste à produire, sur l'ancien site de DOW Chemical, deux bâtiments de bureaux pour une surface de 9 644 m². Le projet, conçu en conformité avec la norme environnementale RE 2020, est le 1^{er} bâtiment de Sophia-Antipolis à être construit avec un béton 100% bas carbone. Cela représente une économie de 900 tonnes de CO₂, soit une réduction d'émissions de carbone de 38% relativement aux bétons traditionnels. **Ce « chantier vert » a obtenu le prix RE 2020 du concours du SNBPE.**



- **L'entreprise EDYCEM**, pour son travail sur les travaux du nouveau collège de Talmont Saint-Hilaire (85). L'établissement a déployé de nombreux efforts pour proposer un bâtiment exemplaire au vu des normes environnementales. Panneaux photovoltaïques, ventilation naturelle, et une isolation thermique repensée ont été ajoutés à la nouvelle construction composée d'un mélange de matériaux biosourcés et de 3 000 m³ de bétons bas carbone. Ces bétons offrent une réduction d'empreinte carbone de 40% sur l'ensemble du chantier par rapport aux bétons traditionnels. **Le projet est également récompensé du prix RE 2020 du concours.**



Possibilité d'interview avec le SNBPE et les parties prenantes récompensées sur demande.